

# Demande de permis - Piscine

Veillez retourner le formulaire dûment rempli à : [inspection@regiegeant.ca](mailto:inspection@regiegeant.ca)

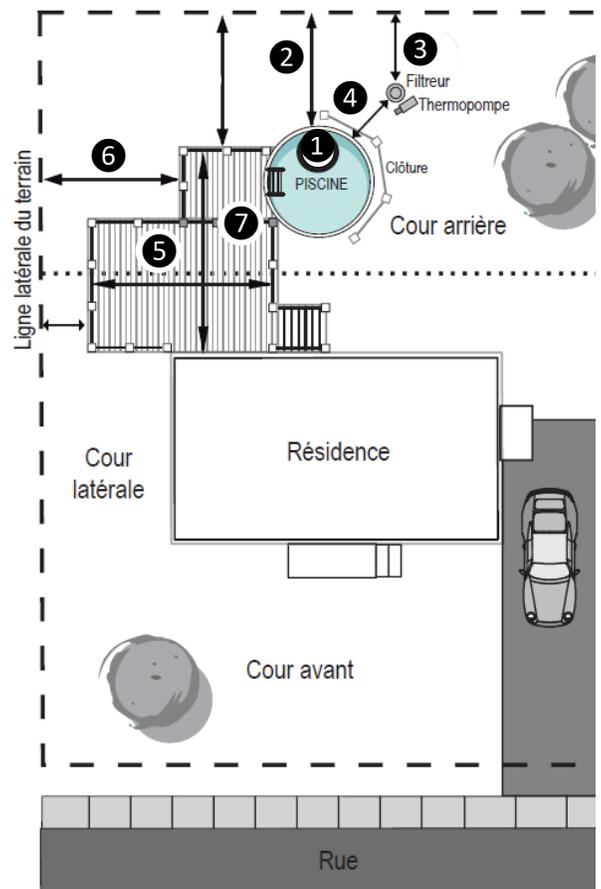
Adresse des travaux: _____	Date de début des travaux: _____
Nom du propriétaire: _____	Date de fin des travaux: _____
Nom du requérant: _____	Coût projeté des travaux : _____
Téléphone: _____	Entrepreneur: _____
Courriel: _____	_____

Assurez-vous que vos documents contiennent les informations nécessaires au traitement de votre demande :

## PLAN D'IMPLANTATION

- 1 Emplacement et modèle de piscine projetée, dimension et hauteur de la paroi :  
\_\_\_\_\_
- 2 Distances entre la piscine et les limites du terrain :  
\_\_\_\_\_
- 3 Emplacement des appareils (\*) et distances des limites du terrain :  
\_\_\_\_\_
- 4 Distances entre les appareils (\*) et la piscine :  
\_\_\_\_\_
- 5 Emplacement et dimensions des plateformes projetées :  
\_\_\_\_\_
- 6 Distances des plateformes avec les limites du terrain :  
\_\_\_\_\_
- 7 Localisation de l'enceinte et de l'accès à la piscine :  
\_\_\_\_\_

(\*) *thermopompe, filtreur, etc.*



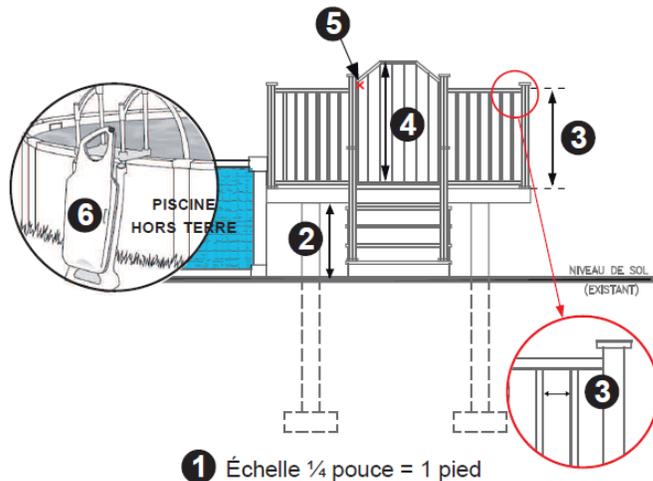
### Normes applicables minimales :

- Une piscine ne doit pas être implantée en cour avant ni sur un champ d'épuration;
- La superficie de la piscine ne peut pas être supérieure au tiers de celle du terrain et de 60 % de la cour où elle se trouve;
- L'emplacement doit respecter toute servitude;
- Les distances de la piscine avec les lignes de terrain et tout bâtiment est de minimum 1.5 mètre;

**MISE EN GARDE :** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

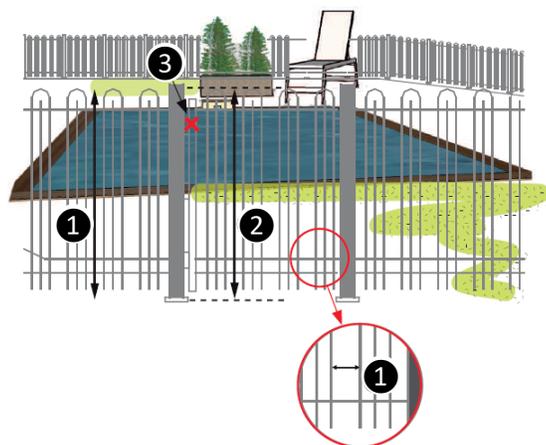
**Pour une PISCINE HORS-TERRE**

- 1 Échelle du plan : \_\_\_\_\_
- 2 Hauteur de la plateforme mesurée à partir du sol : \_\_\_\_\_
- 3 Hauteur des garde-corps et espacement entre les barreaux : \_\_\_\_\_
- 4 Emplacement et hauteur de la portière de sécurité : \_\_\_\_\_
- 5 Emplacement du mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte : \_\_\_\_\_
- 6 Emplacement et modèle de l'échelle munie d'une portière de sécurité (si cette option est choisie): \_\_\_\_\_



**Pour une PISCINE CREUSÉE ou SEMI-CREUSÉE**

- 1 Hauteur de la clôture de l'enceinte et espacement entre les barreaux : \_\_\_\_\_
- 2 Emplacement et hauteur de la portière de sécurité : \_\_\_\_\_
- 3 Emplacement du mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte : \_\_\_\_\_



**NOTE**

À partir du certificat de localisation, le plan peut être préparé par le propriétaire, un technicien ou un professionnel.

Une distance additionnelle de 0,5 mètre par rapport à la norme prescrite est exigée entre les parois d'une piscine creusée ou semi-creusée et les limites du terrain. Dans le cas contraire, un plan projet d'implantation doit être préparé par un arpenteur-géomètre.